

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 15/12/2025

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025 à 20h30

Date de Convocation : 26.11.25

Nb de conseillers en exercice : 11

Date d'Affichage : 26.11.25

Présents : 08

Votants : 09

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, FATON Richard, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOUILlard Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude.

Excusés : CHAUVIN Romain (procuration donnée à Guy PIETRIGA), GAY Didier, VERNIER Fabienne.

Secrétaire de séance : Claude PONCET

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du lundi 01 décembre 2025 : sans observation

1 Plan pluriannuel forêt ONF (délibération)

La forêt communale de Dompierre-sur-Mont (230.52 ha) se compose du grand massif du Chanois en limite avec Alièze et Marnézia et du massif dit « en vallière » (continu à Marnézia). Forêt très productive et résineuse. L'objectif est de maintenir une rente forestière pour financer les projets communaux malgré les risques climatiques.

Le conseil municipal réuni par l'ONF a écouté attentivement les explications de Sarah BACHELART en présence de Laurent PAULIN, chef d'unité territorial et Sébastien LACROIX, agent ONF.

1) Un objectif principal de production de bois d'œuvre résineux tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

- 183.69 ha seront traités en futaie régulière où les parcelles seront réparties en :

- Un groupe de régénération rassemblant des peuplements mûrs à renouveler pour partie d'ici la fin de l'aménagement,

- Un groupe d'amélioration des futaies,

- Un groupe de jeunesse constitué de parcelles jeunes et nécessitant encore des travaux.

- 39.02 ha seront traités en futaie irrégulière où les parcelles seront réparties en :

- Un groupe d'irrégulier rassemblant des futaies étagées résineuses et mélangées,

- Un groupe d'irrégulier extensif contenant des parcelles situées sur stations peu fertiles.

- 7.81 ha seront classés hors sylviculture de production, où les surfaces sont inexploitables, utilisées en emprise (concession Electricité de France, place de dépôt), et à des fins de protection des habitats.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

2) Un objectif principal de protection des habitats et du paysage principalement sur les parcelles gérées en futaie irrégulière.

- au sein des surfaces classées hors sylviculture de production, 3,59 ha feront l'objet d'une demande de dispositif de soutien Natura 2000 pour être mis en îlot de sénescence, dans la parcelle 23, composée de gros bois feuillus.

Le conseil a l'unanimité des présents a approuvé ce plan.

En résumé les attentes de la commune sont les suivantes :

Attentes financières, face aux évolutions climatiques :

La forêt doit rester rentable, des scenarii concernant les récoltes de sapins et les itinéraires de travaux doivent être proposés à la prochaine rencontre d'aménagement.

Attentes paysagères :

Sur les coteaux visibles depuis les axes et la commune, la commune exprime le souhait d'avoir le même aspect de la forêt dans le temps (éviter la visibilité des coupes à blanc par le traitement ou le paysager...)

En termes de dialogue, la municipalité de Dompierre souhaite conserver le bon relationnel avec l'ONF notamment à travers les agents de terrain, qui est très bon aujourd'hui.

La prochaine réunion aura lieu après la complétion des campagnes d'inventaire et l'élaboration des scenarii de gestion, au premier semestre 2025 -Mars.

2 Programme travaux

Devis 2026 forêt communale de Dompierre programme d'action :

Travaux sylvicoles :

Dégagement manuel de plantation parcelle 14 et 41 : 3 140 € H.T.

Nettoyage de terrain et fourniture de plants de pin parcelle 22 : 6 210 € H.T.

Cloisonnement parcelle 32, 33, 34,35 : 3 730 € H.T.

Travaux de maintenance : entretien du parcellaire 1 à 7 : 6 360 € H.T.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents ce programme.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38contact@dompierresurmont.fr**3 Coupe de bois (délibération)**

Les coupes prévues sont résumées dans le tableau suivant :

Parcelle / Unité de Gestion	Surface	Type de coupe	Observations
2.i	6Ha11	Régénération définitive	Sapins
26.aj	1Ha16	Amélioration	Hêtres + divers
3.i	3Ha38	Régénération définitive	Sapins
3.i	3Ha44	Régénération secondaire	Sapins
4.i	7Ha24	Régénération définitive	Sapins

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 09 voix sur 11 :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2026 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

QUESTIONS DIVERSES :

Thierry BECAUD fait part au conseil de deux réunions importantes auxquelles il a assisté.

Fin du cuivre (préfecture le 03/12/2025) :

Comité local de concertation de la fermeture du cuivre signé par Monsieur le sous-préfet de Lons-le-Saunier.

137 communes de l'arrondissement de Lons-le-Saunier font partie du lot 5 de préfiguration de la fermeture de ce réseau Dompierre inclus.

Etaient présents ORANGE, exploitant du réseau cuivre et en charge du déploiement de la fibre en zone AMII, le Conseil départemental et les opérateurs d'infrastructure de la fibre.

En résumé : le réseau cuivre devrait disparaître progressivement dans un proche avenir. Aucun nouveau contrat sur le réseau cuivre ne sera conclu après le 1^{er} février 2026.

Les abonnés qui ont conservés leur ancien branchement seront informés 1 an avant l'arrêt définitif. Des abonnements à la fibre seront proposés à tarif préférentiel.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

Sictom du Jura :

Grâce à une bonne discipline des citoyens du bassin lédonien dans le tri des déchets, le Sictom n'effectuera pas de hausses tarifaires de la redevance.

La séance est levée à 23h00